

Le mot du Maire

Frambaldéennes, frambaldéens

En cette fin d'année 2019, voici votre nouveau bulletin municipal. Année marquée par ses événements festifs; Vide-greniers, Fête de la pêche, Arts en liberté, Guinguettes, Flories d'Antan, Foulées Frambaldéennes, Vide-ateliers... Autant de manifestations à l'initiative de la municipalité, mais pas uniquement, et c'est un tournant majeur à St-Fraimbault où tout émanait habituellement de la Régie Tourisme et Loisir. Je tiens tous à vous féliciter et à vous remercier, artisans de cette réussite et acteurs majeurs de la vie sociale de notre Commune.

Comme vous le savez, ces animations vont de pair avec notre volonté de conserver un Village Fleuri classé au plus haut niveau National depuis plus de trente ans.

Ce Label mis en place par le Comité National des Villes et Villages Fleuris, récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le fleurissement, le paysage et le végétal. Les critères évoluent :

- La démarche globale de valorisation communale par le végétal et le fleurissement.
- Les actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès de la population, des touristes et des acteurs pouvant être concernés.

- La présentation du patrimoine végétal et du fleurissement.

- Les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité.

- Les actions complémentaires mises en œuvre pour favoriser la qualité des espaces publics (mobilier, voirie, façades, enseignes, propreté...).

- La cohérence des aménagements paysagers et de leur gestion selon les différents lieux de la commune.

Convaincue de cette attractivité, l'équipe municipale en place a travaillé avec le souci de toujours renforcer cette dynamique. C'est ainsi que nous avons pu accueillir le tracé cyclotourisme Ouistréham-La Rochelle, baptisé Vélofrancette. Épaulés par la CDC Andaine-Passais, nous avons pu développer notre capacité d'accueil au Camping par la construction d'hébergements atypiques et d'un terrain multi-sports. Via l'Office de Tourisme du Pays de Domfront, nous avons, à la fois renforcé promotion et exploitation de nos atouts, confortant par conséquent, notre notoriété, la pérennité de nos commerçants ainsi que nos ressources financières.

Pour alimenter cette cinématique, nous avons implanté une signalétique attrayante, revisité notre site internet ainsi que le logo, offrant une cure de jouvence à l'image de notre village.

Côté structurel, nos objectifs de développement et d'amélioration connaissent des fortunes diverses souvent indépendantes de notre volonté. La restauration de la Salle des Fêtes achevée, nous procédons à l'amélioration du carrefour et à la rénovation de notre École Maternelle. Le dernier chantier qui débutera cette année, permettra l'accueil renforcé d'un public amoureux de la pêche par le biais d'un parcours familial initiatique et d'un carpodrome. Ce public passionné renforcera la fréquentation hebdomadaire de notre camping qui sera labellisé à cette intention au printemps prochain.

L'autre programme en cours de validation est le tant attendu programme de restauration des entrées et cœur de bourg, porté par la CDC qui n'a pas pu recevoir les aides financières cette année mais que nous pourrons assurément voir s'accomplir courant 2020.

1 Le mot du Maire

2
3 CR du Conseil Municipal
4 du 1 juillet

5
6 CR du Conseil Municipal
7 du 16 septembre

8 Quand les enfants retrou-
sent leurs manches

Le repas de nos aïeux

9 *****
Vide atelier du 1^{er} dé-
cembre

10 Souvenirs Flories d'Antan
11 2019

12 Projet d'aménagement du
plan d'eau et des étangs
annexes en parcours pêche
famille et Carpodrome

13 Classement concours fleu-
rissement

14 Signature jumelage entre
St Fraimbault et Paris 18^e
par Campacity

Activités du Club de l'Ami-
tié de St Fraimbault

15 Déchetteries Intercommu-
nales

Dates à retenir

Etat civil 2019

16 *****
Initiation Pêche au coup
Parcours Famille

Côté social, nous nous sommes rendus à Paris 18ème, quartier Montmartre, les 11 et 12 Octobre afin d'entériner notre jumelage Ville-Campagne, en continuation du projet de l'association Campacity, gage de rapports privilégiés entre ruraux et citadins, espérant ainsi nouer un dialogue entre populations aux codes de vie devenus bien différents.

La programmation de rénovation thermique et accessibilité de la salle Hérouin est en cours.

Mais le sujet qui nous préoccupe en ces temps derniers est l'accueil de nos très jeunes enfants. En effet, alors que nous sommes assurés de conserver une école maternelle avec la rumeur de réouverture d'une seconde classe dans des locaux flambant neufs et le soutien inconditionnel de l'académie et des services de l'état, nos jeunes couples se voient confrontés à une pénurie d'assistantes maternelles. Nous nous étions positionnés auprès de la CDC pour un projet de micro-crèche mais Céaucé a été choisi. Comment la Commune peut-elle palier à ce phénomène? N'est-ce pas le rôle de notre collectivité, aujourd'hui, d'étudier la mise en place de locaux afin que des assistantes maternelles ne souhaitant plus accueillir les jeunes enfants chez elles, puissent les recevoir dans un lieu approprié? Autant de questions qui préoccupent l'équipe municipale en cette fin de mandat.

L'heure est venue pour moi de vous souhaiter de Joyeuses Fêtes de fin d'année entourés de vos proches.

A l'approche de cette année 2020, le Conseil Municipal me rejoint pour vous adresser nos vœux de bonheur, santé et réussite les plus sincères.

Par cette même occasion, nous vous convions à la cérémonie des vœux qui se déroulera le Vendredi 10 Janvier 20h à la salle des fêtes. Ce sera pour chacun d'entre nous l'opportunité d'échanger en toute convivialité.

CR du Conseil Municipal du 1^{er} juillet

CC ANDAINE-PASSAIS : COMPÉTENCE FACULTATIVE EAUX PLUVIALES URBAINES

Suite à la délibération n°2019-06-01 en date du 6 juin 2019 prise par la CC Andaine-Passais, le conseil municipal émet un avis favorable à la modification statutaire relative aux compétences facultatives : ajout de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines dans le cadre des aménagements de bourg » de la Communauté de Communes Andaine-Passais.

FIXATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CC ANDAINE-PASSAIS DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL

la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

Selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
- la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de

l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT. Afin de conclure un tel accord local, les Communes membres de la Communauté doivent approuver une composition du Conseil Communautaire de la Communauté respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées **au plus tard le 31 août 2019** par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.

A défaut d'un tel accord constaté par le Préfet au 31 août 2019, selon la procédure de droit commun le Préfet fixera à 30 sièges, le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la CC ANDAINE-PASSAIS, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2019, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du Conseil Communautaire de la Communauté, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale.

Le conseil municipal décide de fixer à 37 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes ANDAINE-PASSAIS, réparti comme suit :

Communes	Population municipale au 01/01/2019	Nbre de conseillers communautaires titulaires
Rives d'Andaine	3 060	8
Bagnoles de l'Orne Normandie	2 674	7
Juvigny Val d'Andaine	2 196	6
Passais Villages	1 207	3
Ceaucé	1 206	3
St Mars d'Egrenne	678	2
St Fraimbault	549	2
Mantilly	537	2
Tessé Froulay	393	1
Torchamp	293	1
Perrou	283	1
St Roch sur Egrenne	179	1
	13 255	37

ANNULATION DES DÉLIBÉRATIONS CONCERNANT LES IMPOTS PROFESSIONNELS

La Commune de Saint-Fraimbault est membre de la Communauté de Communes Andaine-Passais placée sous le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (TPU).

De ce fait, la Communauté de Communes perçoit la totalité des produits issus de la fiscalité professionnelle. Par conséquent, les délibérations de la Commune se rapportant à la fiscalité professionnelle sont devenues inutiles.

Le Conseil Municipal décide de rapporter toutes les délibérations prises antérieurement en matière de fiscalité professionnelle, suite au passage de la Communauté de Communes Andaine-Passais au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (TPU).

INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AUX COMPTABLES DU TRÉSOR CHARGÉS DES FONCTIONS DE RECEVEUR DES COMMUNES

la Commune a changé de comptable au 1^{er} janvier 2019 et il est nécessaire de délibérer sur ce changement de comptable et de ses indemnités.

Cet ordre du jour entraîne un débat et pour être plus explicite, Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté du 16 décembre 1983. A cette issue, deux propositions de pourcentage sont soumises au vote à main levée :

Indemnité au taux de 80 % 8 voix

Indemnité au taux de 50 % 2 voix

Le Conseil Municipal décide de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 80 %. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame DEBANNE Francine, Comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur de la Commune, décide de ne pas lui accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires.

PROPRIÉTÉ HÉROUIN : RÉSULTAT DE LA CONSULTATION

Suite à la consultation pour la démolition de la maison Hérouin et la création d'un préau en pignon, la commission Travaux s'est réunie vendredi.

2 subventions ont été accordées par le Conseil Départemental au taux de 30% pour chaque tranche de travaux et les devis sont conformes aux prévisions budgétaires.

Résultat de la consultation :

3 entreprises ont été consultées pour chaque lot et deux entreprises ont répondu :

- Lot 1 Démolition et maçonnerie :

PELOUIN SAS 34 500 € HT, soit 41 400 € TTC

- Lot 2 Réfection de toiture et création d'un préau :

GUESNON Roland 5 064,50 € HT soit 6 077,40 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de retenir les 2 entreprises qui ont répondu à la consultation.

ÉCOLE : ORGANISATION DE LA RENTRÉE 2019/2020

Lors du conseil d'école de jeudi dernier, il a été présenté les effectifs de la rentrée scolaire 2019/2020 et les classes sont en surcharge d'élèves, donc pas possible d'accueillir les très petites sections (TPS). La moyenne par classe est évaluée à 21 élèves.

Dans le cadre du contrat de ruralité signé par les Collectivités, l'effectif possible par classe serait de 17 élèves. Il serait donc nécessaire d'ouvrir une seconde classe pour accueillir les TPS, PS et MS.

Un courrier conjoint instituteurs/élu est en cours de rédaction pour demander l'ouverture de cette classe à Saint-Frambault.

D'autre-part, les travaux de rénovation du bâtiment de l'école ne seront pas réalisés pour la rentrée de septembre, mais plutôt pour la rentrée de janvier 2020.

Il a été étudié une solution de substitution qui est la location d'un préfabriqué dont le coût pour 4 mois est estimé à 13 000 € pour une classe, coût trop élevé. Une autre solution est envisagée avec le Gîte de Bellevue. Le Conseil d'Administration du Gîte de Bellevue se réunira mardi 02 juillet prochain pour étudier la demande de la commune aussi bien organisationnelle que financière.

ÉCOLE : TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la date limite de remise des offres pour les travaux de rénovation de l'école était fixée au 26 juin et donne le résultat

		Estimation		
Lot 1	Charpente, Bois, Etanchéité, Bardage	65 796,00	SAS BRUNO	122 168,41
Lot 2	Menuiseries extérieures PVC	15 845,00	QUINTON	12 883,00
			LOUISE	22 286,34
Lot 3	Peinture, sols souples Nettoyage	11 570,00		
Lot 4	Faux Plafonds	11 970,00	GERAULT	5 662,50
			QUINTON	5 936,00
			LOUISE	12 432,77

Il est nécessaire de relancer une consultation pour le lot 1 et l'Entreprise LEBRETON sera consultée pour le lot 3. L'entreprise QUINTON sera retenue pour les lots 2 et 4.

Les financements (DETR et DSIL) sont basés sur les devis de l'estimation.

RECRUTEMENT D'UN APPRENTI AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019

Suite à la demande d'apprentissage reçue par courrier, Christine TARTIER rappelle le déroulement de ce recrutement.

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre, Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

Le Conseil Municipal décide le recours au contrat d'apprentissage pour le service Espaces Verts, de conclure dès la rentrée 2019/2020 un contrat d'apprentissage pour la préparation au CAP jardinier, paysagiste sur une durée de 2 ans, et précise que les crédits budgétaires ont été inscrits au budget 2019 au chapitre 012 Charges de personnel.

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE NOEL ET SAINT SYLVESTRE 2019

Une demande de location de la salle polyvalente pour Noël qui est un mercredi. Il propose aux Membres du Conseil Municipal de fixer un tarif.

Le Conseil Municipal fixe à 265 € le tarif de location de la salle polyvalente pour Noël et la Saint-Sylvestre 2019.

FLORIES D'ANTAN : REPAS DES BÉNÉVOLES

Béatrice GERAULT en charge de l'organisation de ce repas informe les Membres du Conseil Municipal que le repas sera assuré par le Gîte de Bellevue en remerciements des services rendus les années passées. Elle soumet les propositions du menu et demande aux conseillers municipaux de faire le choix et de fixer le tarif pour les repas des non-bénévoles.

Le Conseil Municipal fixe à 12 € le prix du repas adulte et à 6 € le prix du repas enfants pour les moins de 12 ans.

Annie PELLOUIN demande si les tourneurs peuvent prendre un repas au restaurant « Au Point Nommé ». La demande est accordée.

INFORMATIONS DIVERSES

- Flories d'Antan 2019 : Emmanuel CANU fait un rappel sur les sponsors. La fête, les nouvelles animations et les bénévoles seront les thèmes des articles du Publicateur.

Rémi LETOURNEUR indique qu'il recherche un boulanger.

- TE 61 : Réunion de secteur du 21 juin 2019 :

Travaux soldés : Sécurisation faibles sections à la Hamardière

Travaux en cours : Sécurisation faibles sections à l'Etre Hairy - 2^{ème} semestre 2019

Etude en cours : Sécurisation faibles sections à l'Orrière et aux Bouillons, Renforcement à la Source.

- Remerciements : Repaire d'Artistes pour l'Art en Liberté.

La truite Domfrontaise pour la subvention 2019.

CR du Conseil Municipal du 16 septembre

PROPOSITION D'ACQUISITION D'UN GARAGE ET D'UN TERRAIN SIS PLACE DE L'ÉGLISE

Suite à réception d'un mail de Madame AIMÉ Maryse concernant la mise en vente du garage attenant à la maison de Madame CORBEAU et du terrain sis Rue du Lavoir.

Garage parcelle cadastrée R 499 pour une superficie de 16 m²

Terrain parcelle cadastrée R 405 pour une superficie de 301 m²

Prix : 3 200 € négociable.

Monsieur le Maire a contacté Madame AIMÉ Maryse pour avoir confirmation du prix et celle-ci l'a informé que Monsieur et Madame TEXIER, les gérants du Restaurant étaient intéressés par cette acquisition.

Le Conseil Municipal décide de laisser Monsieur et Madame TEXIER faire l'acquisition, et dit qu'en cas de désistement de ceux-ci, la Commune se porte acquéreur.

DEMANDE D'ACQUISITION D'UN CHEMIN RURAL

Monsieur et Madame KILLER Simon ont fait part de leur souhait d'acheter une partie du chemin rural n°1 sis au Pont du Gros Chêne.

Monsieur le Maire a adressé un courrier aux riverains qui ont donné leur accord sur cette cession.

Les Membres du Conseil Municipal décident de fixer le prix à 1 € / m² comme dans les précédentes aliénations. Considérant que cette portion de chemin rural n°1 du Pont du Gros Chêne n'est plus affectée à l'usage du public, qu'il n'a pas lieu de l'utiliser, et qu'il constitue aujourd'hui une charge d'entretien pour la Commune.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la Commune.

Le Conseil Municipal accepte de céder la portion du chemin rural n°1 dit Pont du Gros Chêne à Monsieur et Madame KILLER Simon, fixe le prix de cession à 1 € / m², et indique que les frais afférents à cette cession seront supportés par les acquéreurs. Le conseil Municipal décide de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural n°1 au « Pont du Gros Chêne », en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration.

LOGEMENT 24 RUE ABBÉ ANDRÉ JOLLY

Le logement 24 Rue Abbé André Jolly est disponible à la location. Cette propriété de 95 m² comprend un rez de chaussée divisé en salle de séjour et cuisine, un étage comprenant deux chambres, un bureau, une salle de bain et un WC, au dessus un grenier non aménagé, une cave et une cour donnant sur le 11 Rue de la Rénière. A ce jour, le loyer mensuel était de 386 €, plus 10 € de provision pour charge d'entretien de la chaudière.

Le Conseil Municipal décide de remettre ce logement à la location et fixe à 386 € mensuel le montant du loyer et à 10 € mensuel la provision pour charge d'entretien de la chaudière.

TARIF DE LA CANTINE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019

Le tarif de la cantine doit être réévalué au 1^{er} septembre 2019. Le repas pour un élève nous sera facturé 5.60 € par le Gîte de Bellevue, soit 15 centimes d'augmentation. Le tarif appliqué pour l'année scolaire passée était de 3.35 €, le même tarif que la Commune de SAINT-MARS-D'ÉGRENNE par souci d'uniformisation de prix pour les familles. Le tarif appliqué au 1^{er} septembre par la Commune de SAINT-MARS-D'ÉGRENNE est de 3.40 €.

Le Conseil Municipal fixe à 3.40 € le prix du repas d'un enfant à la cantine scolaire de SAINT-FRAIMBAULT à compter du 1^{er} septembre 2019.

VENTE DE POIRES À RAMASSER

Une demande de cueillette des poires sur le terrain situé à proximité de Bellevue et qu'il conviendrait de fixer un prix. Le Conseil indique que la pratique veut que le prix corresponde à 50% du prix de la distillerie. Le Conseil Municipal fixe à 50 € le prix de la tonne de poires ramassées.

REPAS DES CHEVEUX BLANCS 2019

Christine TARTIER rappelle informe les Membres du Conseil Municipal que ce repas sera servi par le Restaurant « Au Point Nommé » et donne le menu. Ce repas sera facturé 22 € par personne, vin compris mais hors café.

Le repas est offert aux personnes de 65 ans et plus et elles peuvent être accompagnées d'une personne n'ayant pas atteint cet âge moyennant une participation financière de 20 €, puisque les invitations sont déjà envoyées.

Le Conseil Municipal fixe à 20 € le prix du repas pour les accompagnants.

FOULÉES FRAMBALDÉENNES

Les Foulées Frambaldéennes auront lieu le samedi 12 octobre prochain et il convient de fixer les droits d'inscription ainsi que les tarifs pour la vente de boissons et crêpes.

Le Conseil Municipal fixe à 10 € le droit d'inscription le jour de la course et à 8 € l'inscription faite à l'avance et fixe le prix de vente des crêpes à 0.50 €, le vin rouge chaud à 1 € et les bières, coca, jus d'orange à 2 €.

BUDGET COMMUNE : DÉPENSES IMPUTABLES AU COMPTE 6232 **« FÊTES ET CÉRÉMONIES »**

Au vu du décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques, Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article.

Le Conseil Municipal décide l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget de la façon suivante:

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que la chasse aux œufs, le fleurissement, le repas des cheveux blancs, le Téléthon, l'arbre de Noël, cadeaux offerts et cocktails servis lors de cérémonies officielles, inaugurations, réunions ou manifestations.

- les frais de restauration des élus, agents communaux ou autres personnes liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènements ponctuels.

- les fleurs, bouquets, gravures, médailles ou présents offerts à l'occasion de divers évènements ponctuels.

BUDGET REGIE TOURISME ET LOISIRS : DÉPENSES IMPUTABLES AU COMPTE 6232 « FÊTES ET CÉRÉMONIES »

Au vu du décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article.

Le Conseil Municipal décide l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget de la façon suivantes:

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que les Flories d'Antan, les Foulées Frambaldéennes et les cocktails offerts à l'occasion de manifestations organisées sur le territoire de la commune.

- les frais de restauration des élus, agents communaux ou autres personnes liés à l'organisation des Flories d'Antan.

- les fleurs, bouquets, lots et autres offerts à l'occasion des manifestations organisées par la Régie Tourisme et Loisirs.

REMBOURSEMENT DE FRAIS KILOMÉTRIQUES POUR VISITE MÉDICALE DE L'APPRENTI

Christine TARTIER rappelle que Kylan ADRIX a été recruté en tant qu'apprenti au 1^{er} septembre 2019 et qu'il a dû se rendre à ALENCON pour la visite médicale obligatoire avant l'embauche. Kylan a été accompagné par son papa. La Commune assure le remboursement des frais kilométriques qui s'élève à 57.40 € calculé comme suit :

. Distance retenue : Saint-Frambault/Valframbert, Aller-Retour 140 Kms

. Puissance fiscale du véhicule 8 CV

. Barème 0.41 € Soit : 140 kms x 0.41 € = 57.40 €

Le Conseil Municipal autorise le mandatement de la somme de 57.40 € à Monsieur ADRIX Manuel.

BUDGET COMMUNE : CRÉANCES ÉTEINTES

La Trésorière de la Ferté Macé n'a pas pu procéder au recouvrement de titres de recettes suite à une liquidation judiciaire et qu'elle demande l'admission en non-valeurs de ces titres pour un montant de 3 024.08 €. Suite à la liquidation judiciaire du Restaurant Le P'tit Chef, la Commune a encaissé la somme de 1 270,13 €.

Le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur ci-dessus présentée pour la somme de 3 024.08 € et précise que le mandat sera émis au compte 6542 « Créances éteintes »,

FRANCE ALZHEIMER : ADHÉSION À LA CHARTE NATIONALE « VILLE AIDANTE ALZHEIMER »

Les Membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas se prononcer dans l'immédiat pour adhérer à la charte et demandent à Monsieur le Maire de prendre rendez-vous pour avoir plus de précisions sur les engagements de la Commune si elle signe cette charte.

SIAEP de PASSAIS : RPOS 2018

Bonne qualité de l'eau, Peu de pertes, Budget équilibré, 80% des réservoirs ont été réhabilités. Le renouvellement des réseaux devrait être fait tous les 60 ans, ce qui n'est pas le cas. Il est demandé de réfléchir à relier le réseau à d'autres réseaux pour prévenir en cas de pénurie ou d'accident.

Si une augmentation des tarifs était envisagée, elle serait destinée au renouvellement des réseaux.

SIAEP COMAVA : RPOS 2018

Population desservie : 7 388 habitants - 3 861 abonnés (-0.67% par rapport à 2017) - Bonne qualité de l'eau.

INFORMATIONS DIVERSES

- Don de M. et Mme KILLER Simon : Montant de 100 € pour les Flories d'Antan

- Flories d'Antan 2019 : Réunion de bilan le 25 octobre

- Élections municipales : 15 et 22 mars 2020

- Travaux de l'école : Lot 3 Peinture : Pas d'offre, en cours de négociation directe Il y aura vraisemblablement une plus-value. Début des travaux : aux vacances de la Toussaint.

Le bâtiment de la cantine et du logement de fonction sont pressenties pour accueillir les enfants pendant les travaux.

- Maison HEROUIN : la démolition s'est bien déroulée. Une réunion travaux va être programmée.

- Drapeaux AFN : L'achat d'un nouveau drapeau est estimé aux environs de 1 700 € TTC. Le drapeau est tâché, on se renseigne pour le remplacement.

Quand les enfants retroussent leurs manches

Comme chacun le sait, depuis la nouvelle réglementation "zéro phyto", l'entretien des espaces fleuris demande un travail supplémentaire aux agents de la commune.

Aussi, lorsque qu'une structure sollicite notre commune pour participer à une journée nettoyage, dans le cadre d'un programme de sensibilisation à la citoyenneté, nous les accueillons les bras ouverts.

En effet, le mercredi 10 juillet, sous un soleil de plomb, une équipe de l'ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique) de Mortain est venue prêter main forte, notamment sur le site des Drôles de Jardins.

Ainsi, ce sont Luan, Florian, Edmond, Thomas, Fatia Stan, Pierre, Théo et enfin Frédéric, accompagnés d'Aline et Yvon leurs éducateurs, qui sont venus et ont pris leur binette pour nettoyer certaines parcelles. Cette activité a été encadrée par Arnault, notre jardinier. Ils ont profité du site du plan d'eau pour pique-niquer.

Pour les remercier de cette initiative, les jardiniers en herbe se sont vus offrir un goûter crêpe avec une boisson et un tour de pédalo. Les jeunes sont repartis enchantés de leur journée. Un bel élan de solidarité à renouveler !



Le repas de nos aïeux

Comme chaque année, les habitants de st Fraimbault, âgés de 65 ans et plus, sont conviés par M. le Maire et ses Conseillers municipaux au repas des cheveux blancs.

Ainsi, le dimanche 6 octobre, 103 personnes ont répondu à l'invitation.

A la table d'honneur, M. Le Maire était encadré par nos doyens, représentés par M. DESECHALLIERS Marcel, né en 1922 et Mme LETISSIER Germaine, née en 1924.

Cette table centrale accueillait les aînés de la commune, ils étaient plus de 10 à avoir soufflé leurs 90 bougies. Preuve qu'il fait bon vivre dans notre village !

Le repas a été confectionné par Arnault TEXIER, épaulé par sa compagne Lysandre Ils sont les nouveaux restaurateurs, installés en début d'année au restaurant appelé « Le point nommé »

Le menu a été apprécié de tous, en effet, bon nombre de convives ont fait des compliments sur la qualité des mets. Chaque table était agrémentée de jolies compositions florales, réalisées par Arnault BONNET, notre jardinier.

Le service, en salle et en cuisine était assuré par quelques conseillers municipaux, leur conjoint, ou enfant et quelques bénévoles. Tous ont œuvré dans la bonne humeur et la convivialité.

Au cours du repas, certains ont poussé la chansonnette, raconté des histoires drôles, ou encore réalisé des animaux en ballon de baudruche.

Ce repas est pour beaucoup de nos aïeux, l'occasion de retrouver des « connaissances », parfois perdues de vue et de prendre des nouvelles les uns des autres.

C'est en fin d'après-midi que les convives ont quitté la salle, contents d'avoir partagé ce moment chaleureux.



Vide atelier du 1^{er} décembre

Dimanche 1er décembre avait lieu la 2ème édition du vide-ateliers organisé par l'association « Repaire d'Artistes ». 15 artistes (peintres, sculpteur et quilling) sont venus vous présenter et vous proposer à la vente leurs œuvres. Tout était là pour vous permettre de faire des cadeaux originaux sans vous ruiner.

Les artistes ont apprécié cette journée même si la météo une fois de plus n'a pas été très clémente le matin.

Merci au maire et à son conseil pour la mise à disposition de la salle et aux visiteurs qui par leur présence, encouragent cette toute jeune association frambaldéenne à continuer.

Rendez-vous est donné l'année prochaine.



Souvenirs Flories d'Antan 2019





Projet d'aménagement du plan d'eau et des étangs annexes en parcours pêche famille et Carpodrome

Dans le cadre de son développement touristique, la mairie de Saint-Fraimbault a sollicité la fédération afin de mettre en valeur son plan d'eau par l'activité pêche. En effet, Saint-Fraimbault figure parmi les communes les plus visitées du département de l'Orne (3ème) grâce notamment à son fleurissement (village fleuri 4 fleurs) et le plan d'eau est un lieu très fréquenté dans le village mais encore trop peu exploité à l'heure actuelle. Les pêcheurs pourront séjourner dans notre camping labellisé, à la semaine ou au week-end.

Le parcours Famille



Afin de rendre le parcours accessible pour tous, l'objectif est d'installer deux pontons de 20 mètres environ en rive droite du plan d'eau. L'un à proximité de la buvette et l'autre aux abords de la passerelle en bois. Ces pontons seront composés d'une lisse de 60cm et d'un chasse-roue. Cet

aménagement a pour but d'accueillir les pêcheurs et les animations en toute sécurité (zone de pêche partagée) tout en s'intégrant dans le paysage actuel.

Le Carpodrome



Les postes de pêche individuels disposés tout autour du plan d'eau sont des plateformes étudiées pour s'installer confortablement avec son matériel pour la traque des gros poissons comme la carpe à la grande canne, au feeder ou à l'anglaise. Cinq pontons individuels sans lisse sont prévus sur l'ensemble du parcours

permettront aux pêcheurs de pouvoir s'installer confortablement quelle que soit la technique de pêche pratiquée (coup, grande canne, anglaise, feeder...)

L'Empoisonnement

Le plan d'eau compte déjà de beaux spécimens en carpes cependant nous avons prévu un empoisonnement en carpes et tanches afin d'assurer la réussite des futures parties de pêche et permettre la mise en place d'un cycle naturel de reproduction nécessaire à la pérennité du parcours.

La signalétique autour du parcours

Afin d'avoir une bonne visibilité de l'ensemble du parcours et de ses équipements il est nécessaire d'implanter des panneaux sur lesquels les utilisateurs du site pourront trouver, un plan de situation, un descriptif détaillé des deux parcours de pêche, la réglementation pêche, les points d'accès et les différents équipements mis à leur disposition.

Pour l'ensemble du site quatre panneaux seront nécessaires et disposés aux entrées et parkings, ainsi qu'à l'entrée du camping. La signalisation routière du parcours sera disposée dans le bourg. Les panneaux directionnels parking/parcours familles seront apposés sur la signalétique existante.

Ces aménagements sont en lien avec les fédérations nationales et départementales de pêche et le Conseil départemental 61, financeurs à hauteur de 80%.

L'AAPMA Domfront « La truite Domfrontaise », se charge du fonctionnement en terme d'animation et d'empoisonnement.

Au sein de notre commune, les deux passionnés que sont Messieurs Gérard Gautier et Yvon Lhermite suivent la partie technique du dossier et proposeront des initiations à la pratique de la pêche pour les petits et les grands dès le printemps prochain. Une occasion nouvelle de nouer des liens intergénérationnels.

Classement concours fleurissement

CATEGORIE 1 : MAISONS AVEC FACADE ET BALCON

1er	LEVEQUE Annick	11 Rue de Montgermont
2ème	TABURET Alice	6 Rue Abbé Jolly
3ème	BURDETT John - COUSIN Caroline	L'Aumône
4ème	HAVARD Paulette	9 Rue du Comte de Tessé
5ème	ARCANGER Andrée	14 Rue des Tisserands
6ème	POUSSIER Marie-Thérèse	13 Place de l'Eglise
7ème	AU RELAIS	12 Rue Abbé Jolly

CATEGORIE 2 : MAISONS AVEC JARDIN VISIBLE DE LA RUE

1er	HARDY Estelle	La Beslière
2ème	DELANGLE Suzanne	Raidevin
3ème	TIERCELIN Annick	10 Rue du Maine
4ème	DUTERTRE Claudine	Raidevin
5ème	RENAULT Simone	8 Rue de l'Orrière
6ème	BRODIN Jacqueline	1 Rue de la Chapelle
7ème	DENIS Rose	Belle Etoile
8ème	CHEDEVILLE Patrice	8 Rue du Maine
9ème	LHERMITTE Yvon	4 Rue de l'Orrière
10ème	DUTERTRE Solange	Les Aunais
11ème	HENRY Dominique	10 Rue de la Vesdière
12ème	ROSE Jean-Louis	La Houssaie
13ème	ALLAIS André	6 Rue du Maine
14ème	MARTINEZ Guylaine	1 Rue du 8 mai 1945

CATEGORIE 3 : MAISONS AVEC JARDIN PAYSAGÉ NON VISIBLE DE LA RUE

1er	FLEURY Brigitte	Le Pissot
2ème	FIAULT Marcel	17 Rue de l'Orrière
3ème	LEVEQUE Madeleine	12 Rue de la Reinière
4ème	REMANDE Thérèse	Mémantel

CLASSEMENT DRÔLE DE JARDINS 2019

1er	Foyer de Vie ANAIS	PERROU
2ème	Génération Mouvement	SAINT-FRAIMBAULT
3ème	Conseillers Municipaux	SAINT-FRAIMBAULT
4ème	I M E L'ETAPE "La Passerelle"	ALENCON
5ème	Ecole Jeanne d'Arc	CEAUCE
6ème	Centre Hospitalier du Nord Mayenne Service Pavillon 2	MAYENNE
7ème	EPHAD Les Myosotis	PASSAIS VILLAGES
8ème	Maison Familiale Rurale	PRE EN PAIL
9ème	Maison Familiale Rurale	PRE EN PAIL

Signature jumelage entre St Fraimbault et Paris 18^e par Campacity

Les 11, 12 et 13 octobre une délégation de Frambaldéens composée d'Eric et Isabelle LEROUX, Christine TARTIER, Stéphane LEROYER, Alain et Véronique DELANGLE était présente à la fête des vendanges de Montmartre dans le 18^e arrondissement de PARIS pour officialiser le premier jumelage ville campagne initié par l'association Campacity: <https://campacity.fr/>

Des producteurs du bocage étaient présents pour commercialiser leurs produits: le miel de Daniel Perret et les fromages de l'Entramme, les produits au foin du GAEC de la Claie et les jus de pommes du Gaec de la poulardière, en partenariat avec Sogères. L'objectif étant d'alimenter à terme les cantines du 18^e arrondissement de Paris.

Dès l'inauguration de la fête le matin du vendredi 11, le Maire Eric LEJOINDRE montrait toute l'importance de cette première et souhait que la coopération entre PARIS 18^e et St FRAIMBAULT apporte aux deux collectivités l'opportunité d'une éducation partagée, d'un développement économique équitable et la concrétisation de liens sur le long terme au travers d'échanges d'évènements.

Ce même jour, le jumelage a été officialisé par la signature de cet engagement suite aux discours d'Eric LEROUX, d'Eric LEJOINDRE et d'Alain DELANGLE, chaleureusement applaudis par une large assemblée sensible à cette première.

Afin d'ancrer cet engagement dans le temps, les acteurs de cette rencontre ont planté en cette fin de journée dans les Jardins d'Eole, un poirier de la variété « Les deux cloches » offert par St FRAIMBAULT.



Le samedi 12 Octobre, Eric, Isabelle et Alain pour Saint Fraimbault et Marie Dominique TATARD et Arnaud DAGUIN pour Campacity étaient conviés au traditionnel déjeuner des partenaires de la Fête des vendanges à la Mairie du 18^e en présence des deux parrains de l'évènement : Sophie MOUNICOT et Yann ARTHUS-BERTRAND.

Comme l'a présenté Alain DELANGLE lors de la soirée des bénévoles des Flories d'Antan, c'est maintenant aux frambaldéennes et Frambaldéens de s'associer au projet en rejoignant le comité de jumelage où Christine TARTIER, Rémi LETOURNEUR, Emmanuel CANU et Béatrice GERAULT représentent notre conseil municipal.

Affaire à suivre dans un contexte national où l'on sait que l'éloignement entre urbains et ruraux n'est pas sans conséquence.

Plus d'infos sur l'association Campacity et quelques photos de l'évènement sur le site : <https://campacity.fr>

Activités du Club de l'Amitié de St Fraimbault

13 Février : Assemblée Générale du Club

26 Avril : Tripes à Saint Fraimbault

20 Juillet : Belote en équipe à Saint Fraimbault

1er Août : Pétanque ouverte à tous à Saint Fraimbault

19 octobre : Belote en équipe à Saint Fraimbault

17 Février : Belote en équipe à Saint Fraimbault

18 Juin : Pétanque à Saint Fraimbault

Déchetteries Intercommunales

L'accès aux déchetteries est gratuit pour les particuliers et les professionnels.
Pour les gros volumes, il est préférable de se renseigner auprès du gardien à l'avance.

PASSAIS LA CONCEPTION Les Miserais - ☎ 06 99 94 03 27

Didier BRUNET

	Hiver (du 1/10 au 31/3)		Été (du 1/4 au 30/9)	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi		14h - 16h45		14h - 17h45
Mercredi		14h - 16h45		14h - 17h45
Samedi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45

CEAUCE Zone Artisanale - ☎ 06 18 78 21 21

Patrick MISERAY

	Hiver (du 1/10 au 31/3)		Été (du 1/4 au 30/9)	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi		14h - 16h45		14h - 17h45
Mercredi		14h - 16h45		14h - 17h45
Jedi	10h - 11h45		10h - 11h45	
Vendredi		14h - 16h45		14h - 17h45
Samedi	9h - 11h45	14h - 16h45	9h - 11h45	14h - 17h45

JUVIGNY SOUS ANDAINE Rue de la Gare - Juvigny-sous-Andaine - 61140 JUVIGNY VAL D'ANDAINE

Michel DELHONTE - ☎ 06 18 78 19 98 - 02 33 37 87 16

	Matin	Après-midi
Lundi		14h - 17h45
Mercredi		14h - 17h45
Vendredi		14h - 17h45
Samedi	9h - 11h45	14h - 17h45

COUTERNE Lignou - Couterne - 61410 RIVES-D'ANDAINE - ☎ 06 35 98 41 21

Philippe CHOPIN

	Matin	Après-midi
Lundi		13h30 - 17h45
Mardi	9h - 11h45	14h - 17h45
Mercredi		14h - 17h45
Jedi	9h - 11h45	14h - 17h45
Samedi	9h - 11h45	13h30 - 17h45

DATES A RETENIR

- Le 22 décembre : **Arbre de Noël**
- Le 10 janvier : **Vœux du maire et du conseil municipal**
- Le 15 mars : **Elections Municipales 1er tour**
- Le 22 mars : **Elections Municipales 2ème tour**
- Le 20-21 juin : **Les arts en liberté**



Etat civil 2019

NAISSANCES

Le 28 janvier	Zia BESNIER	La Jarrie
Le 09 février	Nola GUILLAIS	La Haute Roche
Le 30 mai	Emma DUTERTRE	La Boiserie
Le 09 juillet	Juliette CHÂTEL	La Chevalerie
Le 1 ^{er} novembre	Louis GERAULT	La Dictière

MARIAGE

Le 07 septembre	Romain DELBOSC et Léonore DESGRÉES du LOÛ	La Roche
-----------------	--	----------

DÉCÈS ET TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS

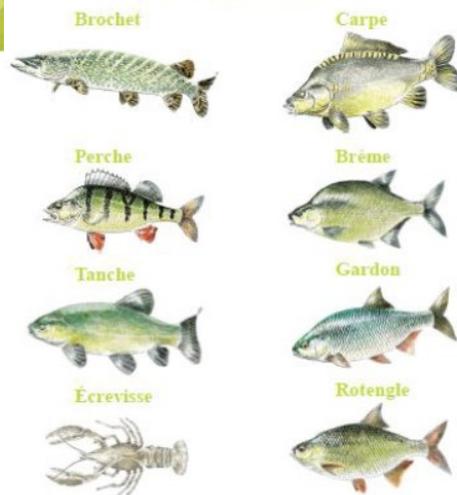
Le 19 janvier	GOUGEON Monique épouse LHERMITTE	4 Rue de l'Orrière
Le 23 février	HUCHET Guy	14 Place de l'Eglise
Le 20 avril	BOYER Pierre	4 Rue de la Chapelle
Le 02 mai	DUTERTRE Solange veuve GENTIL	La Métairie
Le 30 juin	MONTÉCOT Georgette veuve GALOPPIN	La Domerie
Le 26 octobre	DUVAL Louis	La Masure
Le 16 novembre	LETISSIER Daniel	Ronceinture



Initiation Pêche au coup Parcours Famille

Les cours d'initiation auront lieu les mercredis de 14 h à 16 h pour la période des mois d'avril, mai et juin 2020. Les cours ainsi que le prêt du matériel sont gratuits. Le parcours famille situé sur la partie de 2 Ha du plan d'eau, va être aménagé pour pratiquer la pêche en toute sécurité et faciliter l'accès à l'étang. La réglementation qui s'applique est celle de la 2ème catégorie piscicole, ainsi la pêche est ouverte du 1er janvier au 31 décembre, hors période de fermeture du carnassier. La carte de pêche est donc obligatoire et vous pourrez vous la procurer chez les dépositaires de l'AAPPMA Domfrontaise gestionnaire du site ou sur le site internet : www.cartedepeche.fr

Quels poissons ?



Tarifs Cartes 2020	
Personnes Majeures	78 €
EHGO	100 €
Personnes Mineures	21 €
Découverte -12 ans	6 €
Découverte Femmes	35 €
Journalières Départementales	12 €
Hebdo EHGO	33 €



Pour tous renseignements ou inscription, contacter M. LHERMITTE Yvon: 07.84.18.16.14